

Algues bleues

Québec adopte deux règlements



La ministre du Développement durable et de l'Environnement du Québec, Line Beauchamp, a annoncé, mercredi après-midi, l'adoption de règlements dans le cadre du programme gouvernemental de lutte contre les algues bleues.

Nous travaillons, dit-elle, face à un phénomène qui a été créé par des années et des années, je pourrais même dire par des générations, où nos comportements étaient déficients, ont compromis la santé des lacs et là, tout le monde ensemble on doit changer nos comportements pour être capables sur un horizon de 5 à 10 ans d'améliorer la situation ».

Le plan d'intervention a été adopté lors du Rendez-vous stratégique sur les algues bleu-vert, le 25 septembre dernier.

Plan d'intervention

- Adoption d'un règlement interdisant la vente au Québec des détergents à vaisselle contenant plus de 0,5 % de phosphore pour 2010
- Adoption d'un règlement habilitant les municipalités à régir les rejets d'eaux usées des embarcations de plaisance
- Renforcement des pouvoirs municipaux quant à la vidange des fosses septiques
- Permission aux municipalités d'effectuer, aux frais du propriétaire, des travaux de mise aux normes de tout système privé de traitement des eaux usées



La ministre de l'Environnement ne voit pas vraiment de problème à l'interdit de de détergents qui ont plus de 0,5 % de phosphore. « L'ensemble des grandes marques ont plus de 0,5 % de phosphore. Et 2010, ça donne le temps aux entreprises, ça donne le temps de modifier leur recette, le temps d'écouler leur stock. (...) On s'est basé sur le seul État en Amérique du Nord qui a réglementé cette question, c'est l'État de Washington. Nous nous en sommes inspirés », a-t-elle dit.

Mme Beauchamp a aussi indiqué que d'autres règlements relatifs aux fosses septiques des riverains, à la mise aux normes des réseaux d'aqueducs municipaux et à l'embauche d'inspecteurs pourraient bientôt être adoptés.

Par ailleurs, la ministre a confirmé que 194 lacs ont été contaminés l'an dernier par les algues bleues, soit deux fois plus que l'année précédente, et elle ajoute 78 nouveaux lacs au Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature.

Québec versera 1 million de dollars par année au budget de soutien aux organismes de bassins versants et aux conseils régionaux de l'environnement.

Un plan visant à améliorer la qualité des rivières a aussi été annoncé. Dix rivières québécoises situées dans des milieux agricoles ont été ciblées par ce plan qui nécessitera l'investissement de 8 millions de dollars sur trois ans. Les bassins et les sources de contamination de l'eau.

Quelque 500 producteurs agricoles qui vivent en bordure de ces cours d'eau ont accepté de participer au plan sur une base volontaire.

Enfin, le 29 février prochain, le gouvernement organisera un symposium d'experts sur l'analyse des risques à la santé humaine liés aux algues bleu-vert.